



Veynes, le jeudi 16 février 2023

Association Loi 1901
Siège Social : VEYNES (05400)
17 Boulevard Gambetta

Cher-e-s adhérent-e-s,

Nous avons l'honneur de vous informer que les membres de notre Association sont convoqués

le mardi 14 mars 2022, à 19 heures

En Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire

dans les locaux de la Communautés de Communes Buëch-Dévoluy
(Immeuble La Mèretière, 7 rue de la tuilerie, 05400 Veynes)

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan d'activité et du rapport sur la situation morale et financière de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Projets 2023,
- Questions diverses.

Nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence en cliquant ici : <https://forms.gle/nFcmk6sW464h1bbr9> ou en nous envoyant un mail avec vos nom, prénom et adresse mail à lepasdeloiseau@gmail.com.

Si vous ne pouvez être présent à cette Assemblée Générale, vous trouverez ci-dessous un pouvoir à nous retourner signé.

Nous espérons votre présence, et vous prions d'agréer nos sentiments associatifs.

Les co-présidents

Madame Sophie Babu,

Monsieur Nicolas Richomme

POUVOIR

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

Membre de l'association LE PAS DE L'OISEAU, dont le siège est 17 Boulevard Gambetta à VEYNES (05400)

Constitue pour mandataire M _____ pour me représenter

A l'assemblée générale mixe ordinaire annuelle et extraordinaire de l'association, convoquée le :

mardi 14 mars 2021 à 19h

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan d'activité et du rapport sur la situation morale et financière de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Projets 2023,
- Questions diverses.
-

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de présence et toute autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à _____

Le _____

Signature (faire précéder de « bon pour pouvoir »)